

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Renens

Séance du 5 octobre 2023

Présidence de Monsieur Jeton Hoxha

Préavis N° 41-2023

Arrêté d'imposition 2024

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 41-2023 de la Municipalité du 19 juin 2023,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

De garder pour 2024, le taux communal actuel au taux de 77.0 % pour l'impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, l'impôt minimum et l'impôt spécial dû par les étrangers.

De ne pas prélever pour 2024 l'impôt sur les divertissements.

De garder pour 2024 tous les autres impôts et taxes dans leur état actuel.

ADOpte

L'arrêté d'imposition de la Ville de Renens pour l'année 2024 tel que présenté par la Municipalité.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 19 juin 2023.

Le Président

Jeton Hoxha



La Secrétaire

Corinne Simon

